

AMÉNAGEMENT du FUTUR PARC du TUCARD (Synthèse)

Ce document de synthèse a été réalisé suite aux travaux menés par le groupe « Parc du Tucard et Bois » du CCC depuis fin mars 2021 : une visite sur le terrain du futur Parc, des visites de sites extérieurs à Saint-Orens (Parcs, vergers...) et plusieurs réunions de travail dont les comptes-rendus sont cités en fin de document.

Il présente tout d'abord les grandes caractéristiques du site et de son environnement proche.

Il précise ensuite les fonctions principales du Parc.

Il formule enfin des recommandations concernant les aménagements à réaliser tant en bordure du parc qu'au sein du Parc.

Un plan d'ensemble et un exemple schématique d'aménagement ayant pour vocation d'aider à la réflexion sont joints à ce document : nous précisons que le fond du plan utilisé a été fourni par la municipalité mais que les tracés réalisés (limites du parc, de la zone naturelle, des routes, aménagements...) ont été tracés dessus de manière « artisanale » à main levée (avec outil powerpoint) et n'ont pas la prétention d'être des représentations précises.

1. Le site : ses grandes caractéristiques

1.1. Autour du Parc

- Le Parc est situé au sein d'une zone d'urbanisation (immeubles collectifs) importante : une partie déjà construite (environ 600 logements), une partie en cours de construction (environ 250 logements), une partie non encore « engagée » (potentiellement : plusieurs centaines de logements). Un groupe scolaire est prévu au sud du parc.
- Il est situé à proximité de réservoirs de biodiversité (Bois de Tachou, forêt urbaine, parcelles sèches de Nazan, chemin de Nazan...) et n'est bordé d'aucune végétation (haies...) côtés sud et Ouest.

1.2. Le Parc

- Surface de 4.8 ha (dont 0.6 ha utilisé par la forêt urbaine récemment plantée)
- Forme très allongée (rectangle de 450 m sur 80/100 mètres) dans le sens Est-Ouest
- Parcelle de plateau :
 - Belle vue sur les Pyrénées (partielle en raison immeubles déjà construits)
 - Très exposée aux vents dominants
 - Sans cours d'eau ou mares
 - Pentes peu fortes mais sensibles côté Nord
- Sol argilo-calcaire, moyennement profond (il faut s'attendre à une croissance lente des arbres, arbustes qui seront implantés).
- Végétation et faune :
 - il s'agissait jusqu'au 17/11/2021 d'une luzernière menée de façon assez extensive abritant une flore (graminées diverses, séneçons, luzerne et autres légumineuses, orchidées...) et une faune caractéristique de ce type de milieu très ouvert (papillons, orthoptères, lézards, oiseaux, lièvres...); des traces de passage de gros gibier

(sanglier, chevreuil y ont aussi été observées). La luzernière vient d'être labourée pour semer une nouvelle luzernière au printemps prochain.

- il n'y a (hormis un petit secteur avec une chênaie naissante) ni arbres ni arbustes pouvant apporter ombrage, fraîcheur ou abri du vent.

2. Fonctions principales du Parc

- Le futur Parc de Tucard doit être un parc ouvert à tous les publics et permettre détente, jeux, loisirs, échanges... dans un cadre le plus naturel possible.
 - C'est un parc de proximité, destiné particulièrement aux habitants des nombreux immeubles situés autour de ce Parc mais aussi à tous les habitants de Saint-Orens.
 - Il est destiné à tous les publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, sportifs, personnes ayant de faibles revenus...
 - Il doit prendre en compte la proximité du futur groupe scolaire mais aussi du lycée Pierre Paul Riquet situé non loin du futur Parc.
 - Il doit répondre à des fonctions récréatives multiples : promenade, détente, lecture, jeux, loisirs, sports...
 - Il doit permettre échanges, convivialité...en mixant des zones de quiétude et d'autres plus animées.
- Le Parc, situé en limite de zones urbaine et rurale, doit avoir aussi une fonction de préservation de la biodiversité et offrir aux utilisateurs un aspect le plus naturel possible.
 - Il doit permettre à la biodiversité de s'y développer et de pouvoir être ainsi sur cet aspect source de plaisir, de découverte et ressource éducative.
 - Il doit favoriser le lien avec les réservoirs de biodiversité situés aux alentours.
 - Il doit utiliser pour les aménagements (sentiers, jeux, bancs, tables...) des matériaux présentant un aspect naturel (bois...) et environnementalement vertueux (non imperméabilisation des sols, économie en énergie...).

3. Recommandations concernant les Aménagements à réaliser en bordure du Parc

3.1. Corridor écologique (en bordure Nord et Ouest) pour trames verte et noire

Un corridor écologique assez large et de composition variée (bande de végétation : arbres, arbustes...prairie) est à créer afin de constituer une trame verte de qualité pour relier la zone Nord-est du parc (Chemin de Nazan, forêt urbaine) et le bois de Tachou. La conception de ce corridor sera à réaliser avec des associations et organismes ayant une expertise locale ou régionale sur le sujet.

- Ce corridor devra prendre en compte en particulier la délicate jonction entre l'Ouest du Parc et le bois du Tachou (route, fossés abrupts, zone aménagée avec seulement des arbres mais sans végétation basse, carrefour...) qui constitue un obstacle à la continuité écologique
- Ce corridor doit aussi servir de trame noire et impliquera une réflexion sur le non éclairage en particulier autour de la jonction avec le bois du Tachou.

3.2. Haies (en bordure sud).

- Une haie champêtre est à prévoir au long de cette bordure sud. Elle favorisera la biodiversité sur le site et aura un rôle paysager.
- Sa hauteur et donc sa composition (arbres, arbustes) doit être réfléchie selon l'emplacement car elle doit :
 - ne pas couper la vue vers les Pyrénées
 - cacher en partie la vue sur les immeubles situés à proximité.

3.3. Accès au Parc

Le groupe a peu travaillé sur ce sujet des accès au Parc mais c'est un aspect important qui devra être approfondi.

- Accès côté ouest (par rue Jacqueline Auriol) qui fait la jonction entre carrefour de Tachou et rue du Tucard : ce sera un des accès principaux au parc.
- Accès côté Nord par le bois : il y a dans la forêt urbaine un chemin qui permettra d'ici 3 à 4 ans (quand le grillage de protection) sera enlevé de pénétrer dans le Parc. Il existe une servitude à l'ouest du Bois : nous ne savons pas si elle sera utilisable par les utilisateurs du parc.
- Accès Est : à partir du chemin de Nazan (venant du Lycée) un accès à pied sera possible. Il existe une inquiétude concernant la pérennité de l'aspect « sauvage » du chemin de Nazan quand il deviendra un des accès (avec sans doute des aménagements du revêtement...) au Parc.
- Accès côté Sud : nous n'avons pas une bonne visibilité compte tenu des constructions en cours des possibilités, mais il apparaît qu'il serait nécessaire de prévoir un accès à partir de la rue Marie Marvingt. Il serait judicieux qu'un chemin piéton puisse relier le chemin de Barué au Parc d'autant que le groupe scolaire pourrait être à proximité de la « ferme ».

3.4. Ne pas éluder le problème des parkings

- Même avec le développement des transports en commun, il est certain que des adultes (parents, assistantes maternelles...) voudront venir en voiture (avec poussettes, draisienne, vélos...) avec de jeunes enfants.
- Un seul petit parking a été identifié en bordure immédiate du Parc : Il est de surface très limitée (20 places environ) et à priori réservé seulement aux habitants ou visiteurs des immeubles à proximité.
- Un parking engazonné côté entrée ouest pourrait être envisagé.
- Il est souhaité que ce point soit étudié lors de la conception (et non après comme souvent pour ce type d'aménagement). Il est recommandé à la municipalité de bien mener une réflexion sur les possibilités d'accès et de parkings à proximité du site en évitant le plus possible d'entamer la surface du site.

3.5. Acquérir plusieurs parcelles jouxtant le Parc défini actuellement pour agrandir le Parc et l'adosser au chemin de Nazan et à la haie

- Il serait souhaitable que la partie en zone naturelle de la parcelle 89, que la parcelle 63 et que la haie de la parcelle 12 soient intégrées au Parc pour disposer d'un poumon vert plus important compte tenu de la densité des habitants autour du Parc.
- Cela permettrait aussi d'intégrer la haie-bosquet de la parcelle 12 qui présente un intérêt en termes de biodiversité et permet de disposer d'un espace à l'abri du vent d'Autan.
- Enfin une suggestion a par ailleurs été émise par un membre du groupe suite à l'envoi du rapport V0.1. Elle concerne l'accès (voir paragraphe 3.3) côté Est. La suggestion est que la Mairie achète une bande d'une vingtaine de mètres en bordure du chemin (côté Parc) qui permettrait ainsi d'aménager un accès au parc sans dénaturer le chemin de Nazan.

4. Recommandations concernant les aménagements à réaliser au sein du Parc

Le plan global du Parc devra tenir compte des atouts et faiblesses du site et des fonctions définies.

- ✓ Faiblesses : L'absence actuelle d'arbres, l'exposition au vent, la forme tout en longueur de la parcelle doivent être pris en compte pour dessiner les sentiers, les zones de jeux, de pique-nique... et implanter la végétation (arbres, bosquets, haies...).
- ✓ Atouts : La situation élevée avec vue lointaine sur les Pyrénées, la biodiversité de milieu ouvert sont des atouts qu'il est souhaitable de valoriser

4.1. La végétalisation du site

▪ Les objectifs de la végétalisation

- Création de zones de fraîcheur et d'abri du vent et du soleil.
- Contribution à l'esthétique du lieu en veillant en particulier à donner une impression de parc étendu, de plusieurs secteurs...
- Maintien et si possible accroissement de la biodiversité du « milieu ouvert » existant actuellement afin de favoriser l'aspect naturel du lieu et de disposer d'un support pédagogique sur les aspects environnementaux.

▪ Les différents aspects de la végétalisation et de sa conduite sont les suivants :

- Alternance de zones de prairies fauchées et non fauchées (damier) à partir de la jeune Luzernière qui sera en place. Il est conseillé ne pas la retourner lors de la création du Parc mais utiliser techniques de « regarnissage » avec semoir adapté (efficacité environnementale, énergétique ...).
- Plantation d'arbres et arbustes : alterner arbres isolés, bosquets et haies et bien les localiser par rapport aux activités. Le choix des essences est à préciser mais il sera judicieux de trouver un équilibre entre arbres de pays, arbres plus « méditerranéens » pour tenir compte de l'évolution climatique et arbres classiques de Parc.
- Implantation d'un verger et d'un jardin pédagogique

▪ Verger et jardin pédagogique

- Mise en place d'un verger d'une cinquantaine d'arbres fruitiers (pommiers, pruniers, cognassiers, oliviers, vignes...), libre d'accès, de l'ordre de 4 000 m².
 - ✓ Ce verger aurait une fonction paysagère, environnementale et conviviale.
 - ✓ Hormis la plantation et les arrosages des 2 à 3 premières années qui seraient effectués avec les moyens de la commune, il serait souhaitable qu'une grande partie de l'entretien ultérieur (taille...) soit pris en charge par une association. Cette association serait associée dès la conception (choix des arbres fruitiers : variétés anciennes ou/et de goût, résistantes aux ravageurs et maladies donc conduite sans traitement sanitaire).
 - ✓ Un panneautage des arbres fruitiers mais aussi de la flore et faune présentes (pollinisateurs...) est à prévoir.
- Jardin potager et floral pédagogique pour écoles : l'idée d'un petit jardin pédagogique destiné au futur groupe scolaire du secteur mais aussi éventuellement pour les autres écoles de la ville est une idée qui paraît intéressante. Situé à proximité ou au sein du verger, il serait de taille réduite (200 à 400 m²) et clôt.
- La mise en place de jardins familiaux n'a pas été retenue car ne paraît pas adaptée au contexte de ce parc. Ils nécessitent en effet d'être grillagés donc non accessibles aux promeneurs et prendraient une place relativement importante au détriment de l'espace public ouvert à tous. Il apparaît beaucoup plus judicieux de chercher des

parcelles adaptées à cet objectif, en particulier dans des terres de vallées, certainement mieux adaptés agronomiquement à cet objectif.

4.2. Les aménagements de loisirs et convivialité du Parc

▪ Les objectifs des aménagements

- Planter des aménagements (sentiers, jeux, parcours sportifs, tables de pique-nique, Maison nature...) permettant aux utilisateurs de se détendre, de jouer, de faire de l'exercice, d'apprendre dans un milieu à l'aspect le plus naturel possible.
- Aménager les sentiers et zones (zones de jeux, verger...) de façon à donner une impression de plus grande surface avec différents secteurs : Courbes, haies...
- Donner un aspect naturel harmonieux aux différentes structures (jeux...) par l'emploi de matériaux naturels (bois en particulier).
- Insérer des aménagements de loisirs (sports, promenade, détente...) de façon à favoriser la convivialité, les échanges entre les différentes générations avec différents secteurs (les uns plus calmes et les autres plus animés avec jeux).

▪ Les différents aménagements

- Les sentiers

- Créer autour d'un sentier principal un cheminement permettant de faire un ou plusieurs « circuits ».
- Panneauter les sentiers en mettant en place plusieurs panneaux ou poteaux avec QR codes décrivant les différents milieux observés (Bois, verger, zones non fauchées...).
- Les sentiers utilisables par piétons et cyclistes (pour au moins une partie), devront être mis en lien avec les voies cyclables environnantes et avec les sentiers hors Parc (exemple chemin de Nazan, chemin de Barué) afin d'être inclus dans des boucles de promenade.

- **Des zones ombragées** sont à créer tant que les arbres n'auront pas une taille suffisante (des dispositifs avec toile, avec pailles ...par exemple, des pergolas en bois végétalisées ou pas sont à créer).

-

- **Zones de pique-nique avec tables** (et dispositif pour l'ombre)

-

- Parcours de santé

- Ce parcours utiliserait les sentiers avec des petites zones avec des « agrès » en bordure comme le long de la Marcaissonne.

- Un observatoire pour profiter de la vue sur les Pyrénées

- Créer vers l'extrémité Est du Parc une butte nettement surélevée, ou un observatoire en bois, permettant d'installer une table d'orientation (ou des panneaux indiquant les milieux visibles dont la chaîne des Pyrénées).
- L'évaluation de la hauteur de l'observatoire permettant de voir la chaîne des Pyrénées sans que la vue soit coupée en raison de la hauteur potentielle des immeubles futurs sera, bien sûr, à réaliser.

- Un tel aménagement constituerait ainsi pour les promeneurs une incitation à se déplacer et aurait une fonction « touristique » et éducative.
- **Aires de jeux**
 - Le CCC, en ayant regardé les dispositifs réalisés dans d'autres parcs, liste ci-dessous la liste d'aires de jeux qui semblent les plus nécessaires à installer
 - ✓ Trois à quatre aires de jeux (balançoires, agrès, portiques, passerelles, murs à grimper...) en fonction des âges sont à créer. Des bancs tables pour les accompagnants des enfants sont à mettre en place à proximité
 - ✓ Une tyrolienne (les légères pentes existant sur le terrain devrait permettre de placer cet aménagement).
 - ✓ Un terrain multi-sports « city stade » (basket, buts de hand...)
 - Trois autres types d'installation ont aussi été envisagés :
 - ✓ Terrain de jeux en herbe : un tel aménagement permettant de courir, jouer au foot, rugby, au cerf-volant ...sur de l'herbe est à prévoir mais sa taille ne soit pas être trop grande (1/4 à 1/2 terrain de foot) et il faut une surface assez plate.
 - ✓ Terrain de pétanque
 - ✓ Un terrain de bicross en herbe et terre (pas d'aménagements sauf les bosses) peut être envisagé mais sa localisation vu la taille du parc n'est pas évidente.
 - **Installations sanitaires**
Des toilettes pour enfants et adultes à proximité des jeux sont à prévoir.
 - **Théâtre de verdure**
Une structure bois + gazon pouvant accueillir une cinquantaine de personnes avec scène en bas pour petits groupes scolaires par exemple, apparait comme une idée à approfondir. Idéalement, il faudrait qu'elle soit placée non loin de la maison de la Nature, du verger...
 - **Petit préau**
Un préau (petit espace en bois couvert au moins en partie) permettant de présenter le plan du parc, de s'abriter un peu (individuellement ou en petit groupe) par temps de pluie, de profiter un peu d'ombre et de faire un peu d'activités physiques...A placer attendant ou à proximité de la Maison de la Nature.
 - **Maison de la Nature :**
 - Le concept d'une Maison de la Nature au sein du parc est bien accueilli par les membres du CCC mais sa réalisation soulève pas mal de remarques et de questions : ainsi,
 - ✓ Il est rappelé que cette maison de la Nature a au départ comme première fonction d'abriter les locaux (salle de réunions et locaux de stockage de matériel : posters, documentation, piquets, nichoirs...) de l'association SONE (Saint-Orens Nature Environnement) qui dispose actuellement d'un local non adapté pour recevoir ses adhérents.
 - ✓ Il est souligné nettement que cette Maison ne bénéficiera pas comme généralement les Maisons de la nature d'un site particulier exceptionnel

(Forêt de Buzet pour la Maison de la biodiversité de Buzet, tourbières...). L'environnement du site présente cependant plusieurs atouts : la nouvelle forêt urbaine, le bois de Tachou, les parcelles sèches de Nazan, les prairies du site...

- ✓ Elle devra être ouverte assez souvent (permanence à certains créneaux) pour ne constituer pour le public une déception. Une telle fonction n'est pas réaliste pour une seule association telle que SONE qui y aurait ses locaux.
- ✓ Donc, une réflexion reste à mener à la fois sur les fonctions de cette maison de la Nature (centrée à priori sur le patrimoine naturel de la commune) et son aménagement, sur son nom (Maison de la Nature, de l'environnement, de la biodiversité...) et sur les synergies avec autres associations liées à l'environnement, la Mairie (service environnement, élus...)....
- Des premières réflexions qui ont eu lieu au sein du CCC, il ressort à ce stade qu'il serait souhaitable que cette Maison :
 - ✓ soit localisée de façon à ce qu'elle soit facilement accessible donc à priori pas loin de l'entrée Ouest.
 - ✓ soit installée à proximité du théâtre de verdure, du jardin pédagogique, du verger...
 - ✓ puisse permettre de mettre en place des expositions (dehors, dedans...à préciser) sur thèmes (abeilles, orchidées, protection des milieux...) et avec autour ou dessus des petits aménagements : nichoirs, ruches...
 - ✓ soit construite avec éco-matériaux (en bois, ossature paille, toit végétalisé...).

Conclusion

L'ensemble des aménagements proposés dans cette synthèse ont été pensés afin de permettre la conception d'un espace répondant à la fonction principale du futur Parc de Tucard : un parc ouvert à tous les publics et permettant détente, jeux, loisirs, échanges... dans un cadre le plus naturel possible.

D'un point de vue environnemental, la mise en place d'un corridor écologique et une conduite écologique de espaces verts, la mise en place d'arbres, d'un verger...devraient contribuer à la fois à la constitution des trames vertes et noires nécessaires aux plans d'aménagement de la commune, favoriser la biodiversité sur le site et apporter un décor naturel apprécié des visiteurs.

La prise en compte de ces données d'aménagements récréatifs et environnementaux donneront ainsi une identité forte du Parc que l'on peut résumer par les mots suivants : détente, loisirs, convivialité, nature...pour tous

L'ensemble des recommandations formulées dans le rapport nous apparaissent importantes mais nous attirons l'attention sur les suivantes :

- Ne pas saturer l'espace par trop d'aménagements afin de garder une partie importante en « espace naturel ».
- Faire le lien avec les établissements scolaires environnants : outre le futur groupe scolaire, penser en particulier au lycée Pierre Paul Riquet.
- Approfondir le concept de la Maison de Nature avec les utilisateurs potentiels (associations, municipalité...).
- S'entourer d'une expertise locale et régionale pour la mise en place du corridor écologique entre Chemin de Nazan et Bois du Tachou.
- Bien développer une réflexion sur les possibilités d'accès et de stationnement (parkings) à proximité du site en évitant le plus possible d'entamer la surface du site.
- Veiller à assurer une continuité entre les sentiers du Parc et les chemins piétonniers et voies cyclables environnantes.
- Acquérir des parcelles complémentaires pour augmenter la surface actuelle du site du Parc (4,8 ha, forêt comprise, superficie qui reste modeste compte-tenu de la forte urbanisation environnante) afin d'étendre tant les secteurs ludiques que les secteurs plus « nature ».

Les comptes-rendus de réunions de groupe (27/03/2021 ; 17/04/2021 ; 07/06/2021 ; 8/10/2021 et 20/11/2021 ayant conduit à l'élaboration de cette synthèse sont disponibles sur simple demande auprès de Pierre Jouffret.

Nous tenons à remercier tous les membres du CCC qui ont contribué au travail présenté, en particulier Marina Angel et Jérôme Cazenave-Larroche pour leur participation à toutes les réunions. Nous remercions aussi Serge Jop qui nous a fait découvrir le site et Pierre Audoubert pour son appui.

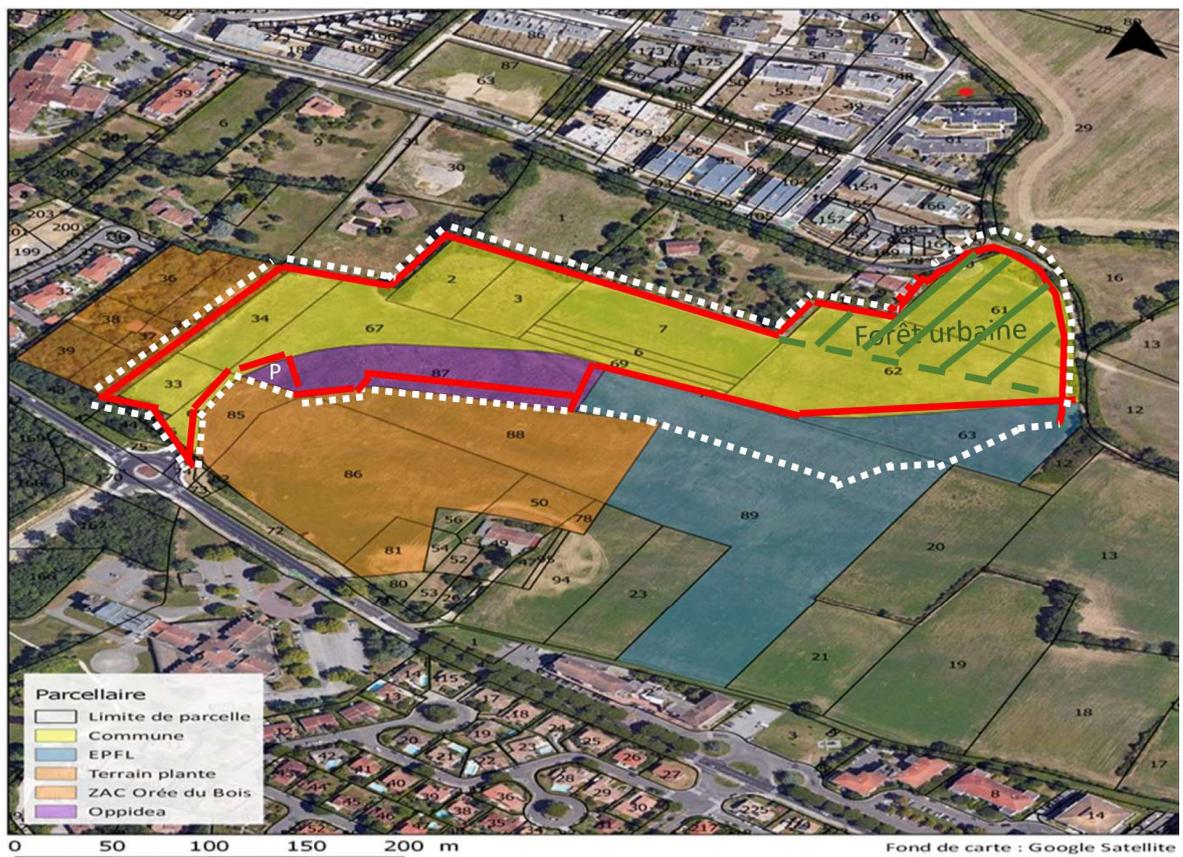
Pierre Jouffret (rédacteur) avec la collaboration d'Éliane Moreaux.

Plan d'ensemble du Parc du Tucard

Forêt urbaine = zone hachurée de vert = environ 0,6 ha
Parc = zone entourée d'un trait plein rouge = environ 4,8 ha
Zone naturelle = zone entourée de tirets blancs = environ 6,1 ha

 Saint-Orens
de Gameville

Zone Tucard 3



Exemple schématique d'aménagement du Parc du Tucard

100 mètres

Forêt urbaine = zone hachurée de vert = environ 0,6 ha
 Parc = zone entourée d'un trait plein rouge = environ 4,8 ha
 Zone naturelle = zone entourée de tirets blancs = environ 6,1 ha



- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|
|  Jeux enfants |  Zone de pique-nique |  Tyrolienne |  Maison nature |  Pelouse pour jeux libres |  Parking engazonné |
|  City Parc |  Verger |  Théâtre |  Préau |  Trame verte |  Route goudronnée |
| | | |  Observatoire | |  Sentier principal |
| | | | | |  Sentier secondaire |